

## LES ESPERANCES DU MEDEF

Une période dense en changements profonds de l'économie mondiale, de bouleversements de la société française, de ses services publics, de son système éducatif et de recherche, est engagée. L'ensemble des questions sociales et politiques est brassé, à un rythme asphyxiant - pour tous ceux, de plus en plus nombreux, victimes d'exclusion, de précarité, de salaires et retraites au pouvoir d'achat affaibli - pour trouver sur la durée les moyens de construire des résistances collectives pleinement efficaces.

A leur manière les résultats des élections municipales illustrent ce mécontentement social 2008, qui porte aussi la marque des insatisfactions politiques à gauche dont témoignaient les élections présidentielles de l'an passé.

Alors que le président fraîchement élu et son gouvernement, en mai 2007, lançaient les lourdes transformations régressives de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme un des dispositifs majeur de la recomposition libérale de la société française on doit mesurer, presque un an après, ce que les résistances, les solidarités que nous avons nouées ont permis. Les luttes sociales (salaires, droits à la retraite, protection sociale, libertés, fiscalité, conditions d'études dans les lycées et collèges...) sont difficiles, néanmoins le monde universitaire continue à tenir des résistances déterminées aux projets gouvernementaux et les actions contre les suppressions d'emplois repartent dans le secondaire. Les résultats des élections dans les sections du CNU à l'automne, les premiers résultats des élections dans les CA des universités attestent de ces actions pour contester, non sans certains effets, les logiques de la loi LRU. La revendication d'aller vers l'abrogation de cette loi, dans une dynamique qui la dépasserait, via l'élaboration d'une loi programme, fondée sur des Etats généraux et prenant en compte l'ensemble des enjeux et des aspirations des personnels, des étudiants, accroît sa crédibilité.

Les relais dont dispose le gouvernement et les forces économiques qu'il satisfait pour l'essentiel sont aussi actifs, « **La loi LRU votée l'été dernier nous donne pas mal d'espérances** », a déclaré Laurence Parisot (MEDEF), pour qui « embaucher uniquement sur le critère du diplôme » est dépassé, « **comme si la motivation n'était pas plus importante que la qualification.** » (sic) La loi LRU se double des mesures contre la recherche engagées par le « pacte » de 2006 et dont les effets négatifs s'amplifient à mesure que l'ANR impose sa mainmise sur le paysage scientifique et que les organismes - CNRS, INSERM, INRA, INRIA, IRD- voient leur rôle profondément dégradé. Le découpage en instituts thématiques fragilise la recherche pluridisciplinaire à laquelle les collègues sont attachés. Le maintien de la double tutelle des UMR, portée par la communauté scientifique, doit être garanti. Là aussi les résistances existent et débordent l'influence syndicale : les mobilisations du 4 mars en témoignent. L'effet d'aubaine constitué par certaines dotations ANR ne réussit pas à diviser et fragmenter la communauté

scientifique. C'est un important point d'appui, alors que se dessinent d'autres régressions : celles des recrutements ad hoc, des PEDR locales, de l'accroissement de la précarité, celles des dispositifs autocratiques dans l'organisation et le fonctionnement des établissements et de leur régime budgétaire et financier. Le « décret financier » associé à la loi LRU, combattu au CNESER par un exceptionnel éventail d'organisations, vise à accélérer les regroupements d'universités et/ou la marginalisation des récalcitrantes dans la cohérence des logiques de concurrence et de créneaux de la loi LRU (qui concerne autant les formations que la recherche et n'envisage pour les immédiates prochaines années qu'une dizaine d'universités « de niveau européen »). L'année universitaire n'a vu aucune amélioration des moyens de formation et la vision technocratique du LMD est aggravée par le pseudo plan licence du ministère. Les enjeux des **batailles électorales** dans les établissements ne portent pas tant sur des questions de personnalités plus ou moins aptes à exercer une direction, que sur les orientations de chaque université dans le cadre national d'un fort enseignement supérieur public fortement articulé à la recherche et prenant en compte les spécificités locales et disciplinaires. Le vote crucial des CA sur les « compétences » élargies peut mettre en échec la loi Péresse sur quelques-uns de ses dispositifs les plus dangereux (budget global, modulation des services, recrutement d'enseignants-chercheurs contractuels, locaux, patrimoine). Le rôle des sections syndicales SNESUP, de leur coordination dans les établissements et entre ceux-ci (en particulier pour la question des PRES), l'articulation du rôle des élus dans les conseils, des syndiqués associés à l'exécutif collégial de l'université... sont des questions centrales. Les solidarités actives avec le secondaire contre les suppressions d'emplois et en liaison avec la formation des enseignants dans les IUFM, sont indispensables. Les résultats connus à ce jour dans 35 établissements donnent aux listes intersyndicales la majorité dans la plupart des collèges B (MCF, CR, PRAG, PRCE, ...) et dans plusieurs universités (Paris 4, Paris 13, Maine, Clermont 2, Rennes 2, Dijon, ...) des majorités globales, cela compte pour :

- faire vivre une large collégialité démocratique dans l'animation et la direction des établissements,
- défendre l'emploi statutaire et refuser l'emploi précaire,
- améliorer les conditions de travail de tous, s'opposer à la modulation des services et alléger ceux des nouveaux recrutés.

Le **congrès d'études du SNESUP** tenu en commun avec le conseil syndical national du SNCS est tout proche -3 et 4 avril- et décisif pour la réflexion et l'action pour articuler recherche et enseignement supérieur dans le cadre du service public démocratique. L'heure n'est pas à la pause. Une bonne moitié de scrutins universitaires sont à venir. Des batailles intenses autour des UMR (rapport d'Aubert), de la recherche, des PRES, des statuts et obligations de service sont engagées ; elles doivent être amplifiées.

Le SNESUP appelle tous les universitaires à construire ensemble cette dynamique. CAN du 20 mars 2008.